L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : rue de Chartres No 323. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 24 MARS 1895. Fondée le 1er septembre 1827.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 24 MARS 1895.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

SUR LA LEVEE.

L'horizon s'éclaircit.

Depuis deux jours, la situation a prodigieusement changé sur la Levée. Les deux parties en litige après avoir perdu tant de temps à observer leurs adversaires, à maintenir obstinément leurs droits ou ce qu'elles décoraient de ce titre, et à attendre que les autres fissent les premiers pas, ont enfin compris qu'elles se suicidaient ainsi, qu'elles ruinaient notre port et travaillaient ainsi pour ceux qui lui font concurrence.

Hélas! Pourquoi les principaux intéressés ne l'ont-ils pas compris plus tôt? Pourquoi n'ont-ils pas prévu, il y a de cela une quinzaine de jours, les tristes conséquences de leur conduite? Que de pertes, que de souffrances ils eussent épargnés à eux-mêmes, à leurs familles, et à notre communauté! Que de travaux eussent pu s'accomplir ici qui ont été se faire ailleurs, à notre détriment!

Mais ne perdons pas notre temps en stériles récriminations. Nous avons hâte d'exposer la situation telle qu'elle est faite actuellement par les déclarations nouvelles des screwmen et l'espèce de manifeste qu'ils viennent de publier.

Que tout ce qui vient de se passer ait été fait de bon gré ou à contre-cœur, cela ne nous regarde pas. Il nous suffit de dire—et nous le faisons avec un bien sincère plaisir—que les deux parties adverses ont renoncé à leurs exigences obstinées et consentent à entrer en accommodement avec leurs adversaires.

Dès aujourd'hui, nous pouvons le déclarer, on est en train de se rapprocher de s'entendre. De là, à un arrangement satisfaisant pour tous, il n'y a qu'un pas à faire; il se fera bientôt, s'il n'est pas déjà fait, à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Véritablement étonnant le changement de ton des Screwmen et l'on ne peut que les en féliciter. Ils ont compris la terrible, l'écrasante responsabilité qui pesait sur eux, et les termes qu'ils proposent maintenant nous semblent fort acceptables. Ils reconnaissent à tous le droit au travail, comme ils le réclament pour eux-mêmes; ils flétrissent les guet-a-pens, les assassinats qui ont eu lieu sur la levée, dont ils ont été, disent-ils, les premières victimes. Ils reconnaissent à ceux qui les emploient le droit de diriger, de surveiller et de faire surveiller leurs travaux par qui ils veulent. La seule restriction qu'ils y apportent, c'est que l'agent, le stevedore, l'inspecteur comme on voudra les appeler ne soient pas payés par eux, mais par celui qui les emploie. Nous ne voyons là rien de bien exorbitant.

Sur ce pied, il est impossible que l'accord ne se fasse pas rapidement. Nous l'attendons avec impatience; nous l'accueillerons avec bonheur.

La Révolution à Cuba.

Les choses prennent une assez vilaine tournure pour l'Espagne, non seulement dans la métropole, mais aussi dans le Nouveau-Monde, dans la seule grande colonie qui lui reste. Les embarras de toute sorte qu'elle éprouve chez elle, la violente crise politique qu'elle traverse, les menaces proférées par Martinez Campos de recourir à des moyens extraordinaires pour rétablir l'ordre troublé, la lutte entre la Presse et les officiers de l'armée—tout cela absorbe son attention et ses forces, et l'empêche d'envoyer à Cuba les troupes nécessaires pour y réprimer l'insurrection.

Les Cubains dispersés, soit aux Etats-Unis, soit au Mexique, lèvent partout des fonds pour soutenir les insurgés. Il est question d'une expédition qui doit partir de New-York pour envahir Cuba. Ajoutons que les planteurs, eux aussi, viennent secrètement en aide aux rebelles.

Dans l'île même, il se passe un fait extrêmement inquiétant et tout-à-fait nouveau. Les noirs de leur côté, prennent part à la révolte et vont rejoindre les insurgés dans les montagnes.

Ce n'est pas tout encore; les croiseurs espagnols ont toutes les peines du monde à empêcher les révolutionnaires du dehors ainsi que la contrebande de guerre de passer de la rive américaine dans l'île; ils ont même, dans leurs différentes courses, parfois dépassé le but et commis quelques actes d'agression qui font peser sur le gouvernement de la métropole une lourde responsabilité. Il n'y a pas là *casus belli*, nous en sommes convaincus. L'Espagne fera sans aucun doute droit aux justes réclamations des Etat-Unis. Mais ce qu'il y a de plus grave encore, c'est qu'il se produit dans l'Union, un mouvement favorable à l'annexion de Cuba. Les uns parlent d'achat; d'autres, mais beaucoup moins nombreux, il est vrai, voudraient s'emparer de l'île par la force; car, qui le croirait? il se forme, aux Etats-Unis, un parti de la guerre. Il y a dans le Nord et dans l'Ouest, des gens, riches ceux-là, de grands manufacturiers, tous républicains, qui n'ont pas oublié les grosses fortunes qui se sont improvisées, lors de la guerre de sécession, dans la fabrication et la vente des munitions, des armes, des équipements et des provisions de bouche, nécessaires pour l'entretien des armées. Ils y voient aussi un moyen de rétablir les anciens tarifs ruineux qui leur ont permis d'amasser des millions, aux dépens du pays.

Nous savons bien qu'ils ne réussiront pas. Mais tout cet ensemble de faits plus ou moins inquiétants produit une situation extrêmement tendue qui pourrait aboutir à une solution désastreuse.

Une Lettre de M. Cavallotti.

Les journaux italiens commentent avec vivacité les termes acrimonieux d'une lettre que M. Cavallotti vient de publier sous le titre: "Epître aux Corinthiens," et dans laquelle, à côté des invectives les plus véhémentes, le poète démocratique révèle sur la moralité des agents politiques de M. Crispi des faits honteux de droit commun, car il en est parmi eux qui sortent de prison où ils ont purgé des condamnations pour escroquerie à divers titres. Les journaux officieux affectent de traiter avec dédain cette publication inopportune, mais on sent qu'ils font contre fortune bon cœur. Les préfets travaillent toujours les listes électorales, toutefois il arrive précisément que les électeurs éliminés comme intrus sont de ceux qui votaient le plus docilement. C'est du tir en ricochet d'un effet assez extraordinaire. Mais M. Crispi connait ses compatriotes et il ne semble s'émouvoir de rien, sûr que toute cette opposition n'est qu'un feu de paille.

La situation en Hongrie.

La situation semble se dessiner en Hongrie, quoique l'on ne doive s'y attendre à aucune catastrophe tant que François-Joseph vivra. A propos du budget de la guerre, le comte Apponyi, que l'on ne savait pas si intransigeant, a déclaré que dans son esprit, le compromis de 1867 devait être perfectible et par conséquent remanié en ce qui concerne l'état militaire du pays. Le comte repousse désormais l'unité en ce qui concerne l'armée, et il veut que l'armée hongroise soit distincte de celle de l'Autriche. Le dualisme poussé à ce point conduirait à une scission pour la diplomatie également. Ce serait un véritable divorce au lieu de l'union morganatique en vigueur. M. d'Apponyi a été salué des applaudissements de l'opposition libérale et félicité par le chef des cléricaux, car sur cette question de la Hongrie aux Hongrois, tout le monde est d'accord. Evidemment, république ou monarchie, il y a là une entité en formation.

Maison du Bon Pasteur.

La Presse, toujours disposée à servir les bonnes causes, se fait dans le moment l'écho d'un groupe de Messieurs qu'a émus la désolante situation d'une institution, la plus admirable entre toutes, qui, dans un avenir prochain, se verra peut-être forcée de fermer ses portes chez nous, et d'aller demander asile ailleurs, si notre population lui refuse son appui; nous voulons parler de la maison du Bon Pasteur.

On sait l'utilité d'une institution de ce genre dans un grand centre comme le nôtre: c'est le phare vers lequel se tournent les regards de ces naufragées de la vie, de ces malheureuses tombées dans l'ornière de la débauche, du vice, que la société a stigmatisées et que de bonnes sœurs de charité recueillent pour les relever, les consoler et les remettre dans la bonne voie.

Ce n'est pas par les routes fleuries, mais bien par les sentiers rudes et sublimes de la montagne que ces brebis égarées retournent au bercail.

"Pour que la goutte d'eau sorte de la poussière
"Et redevienne perle en sa splendeur première,
"Il suffit, c'est ainsi que tout remonte au jour,
"D'un rayon de soleil ou d'un rayon d'amour."

Ce rayon de soleil, ce rayon d'amour, c'est là entre les murs de cette admirable maison que les trouvent ces malheureuses.

La maison du Bon Pasteur donne gîte à des centaines de pensionnaires et ses ressources trop restreintes ne lui permettent plus de s'emeurer parmi nous. Elle s'est vue forcée depuis plusieurs années de s'endetter: des fournisseurs généreux lui ont bien fait crédit, mais le jour est venu où il lui faut avouer — avec ornel — qu'elle n'est pas en mesure de faire honneur à ses obligations. Bien des personnes charitables qui ont accès dans ses murs, pourraient dire quelles luttes héroïques s'y livrent pour combattre cette ennemie qui sans cesse renaît, la faim.

N'est-il pas juste que le public s'émeuve, se concerte, et vienne en aide aux humbles Filles de Charité qui n'ambitionnent pas la gloire humaine, et qui ne demandent qu'à poursuivre leur admirable œuvre de rédemption?

Quarante messieurs, disons-nous, ont entrepris de solder la dette de l'institution, et pour cela, ils organisent une fête qui aura lieu dans la seconde quinzaine d'avril, dans un mois donc.

Avec une spontanéité qui leur fait honneur, des dames sont venues s'associer à l'œuvre, et voilà qu'à cette heure, le succès de la fête ne fait plus l'ombre d'un doute.

Organisées en sous comité ces dames travaillent activement. Elles échelonneront sur le vaste terrain des courses, *Fair Grounds*, des villages qu'elles dirigeront.

Celui de ces villages auquel l'*Abeille* s'intéresse particulièrement a reçu le nom de "village de la France." Il aura pour président honoraire, M. le Consul de France qui, avec sa galanterie proverbiale et un bienveillant empressement, a promis aux dames qui le dirigent son précieux concours.

Nous avons déjà publié une liste des personnes et des institutions qui ont promis au village des contributions sous toutes formes. Depuis, cette liste s'est accrue des noms suivants: Compagnie d'Assurances des Marchands, M. Crasson, Mme Leblanc, M. Henry Gardes, M. Himbert, Mme S. Lewis, Mme Eusèbe Bonny, Mme J. Milhauberger, M. Cotting, Mme H. Gardes, Mme Seebold, Mlle Amire Hopkins, M. John Rarer, M. L. Labusquière, M. Ludovic Lafargue, Mlle A. Grima, Mlle Sue White, Mlle Carney, Mme Eugène Ceuas, M. Kranz, Mlle H. Fitzgerald, M. Piffet, Mme Beltran, Mme Allegeyer, Mme Meyer, Mme Delvaille, M. Dautugue, Mlle Isnadon, Mme S. Chaleron, Mme Godchaux, Mme P. E. Théard, MM. Frantz & Opitz, Mme Paul Gelpi, M. François Philippe, M. Lacroix, M. A. Xiques, Mme Frédérics, Mme Paul Picard, Mme J. B. Bertin.

LE ROI DE LA MODE.

Une physionomie parisienne disparait avec Worth, le grand couturier, qui est mort le 10 de ce mois, dans sa soixante-seizième année.

Worth n'était pas seulement le fondateur de la maison de la rue de la Paix, que l'impératrice Eugénie protégea et qui eut, dès ce moment, une vogue européenne; il fut, avec Félix et quelques autres, le véritable créateur d'une foule de tissus qu'il commandait tout exprès pour ses clientes, au lieu d'employer, comme on l'avait pratiqué jusqu'alors, les étoffes toutes faites.

Bien qu'ayant réalisé assez rapidement une grosse fortune qui lui permit plusieurs folies, entre autres la construction de ce château fantastique qui domine le coteau de Suresnes et qu'il habita fort peu, croyons-nous, Worth n'en continuait pas moins à se rendre chaque jour à sa maison, dont ses deux fils, M. Jean Worth surtout, avaient pris depuis plusieurs années la direction.

On le voyait, cet hiver encore, allant et venant dans ses ateliers, surveillant tout, enveloppé dans sa vaste houppelande, la tête toujours vive avec sa moustache à peine blanche et la large toque de fourrure qu'il conservait constamment. Un peu bourru, il n'aimait pas qu'une cliente discutât la forme ou le dessin d'une robe qu'il avait lui-même choisis pour cette cliente: "Telles lignes, disait il, comportent tel tissu et tel dessin. Si vous ne m'approuvez pas, allez ailleurs!" C'était une de ses manies. Au demeurant, très aimé de son personnel et certainement très regretté.

On l'a enterré au temple protestant de l'avenue de la Grande-Armée.

DROIT ET CRIME.

Ainsi, M. l'Editeur, le désordre a pris fin, et selon le mot connu, "l'ordre règne" à la Nouvelle-Orléans, comme après une insurrection ou une révolte.

Mais fut-ce donc une révolte, excusable quelquefois, et peut on donner le nom de révolte à des actes que nul droit ne peut justifier et qui relève directement de la folie ou du crime?

Et si l'ordre matériel—où donc est l'ordre moral?—règne présentement à la Nouvelle-Orléans, si les morts n'ont plus à s'occuper de leurs femmes et de leurs enfants qui doivent pleurer et qui peuvent avoir faim, si l'hôpital de la charité a recueilli et soigné les blessés qui ne mourront peut être pas, si le premier fonctionnaire de la ville, un accusé devenu glorieux le lendemain, n'a pu prévenir le désordre par l'insuffisance d'une police qui ne savait pas, et si le gouverneur de l'Etat, à l'appel un peu tardif du Maire, a parlé un langage ferme et convenable, fait intervenir la milice et arrêté toute violence ultérieure et criminelle, est-ce que tout est dit sur les déplorables événements qui se sont passés ces jours derniers, et croyez-vous qu'il n'y ait point de douloureuses et d'amères réflexions à faire sur les choses qui se passent, sur leurs causes déterminantes, sur l'impuissance à les prévenir, comme aussi sur les hommes, quels qu'ils soient, coupables ou innocents, fauteurs ou victimes du mal, mais tous responsables et solidaires à des titres divers dans l'honneur d'une communauté ou d'une ville dont le premier titre au respect doit être l'honneur et l'humanité. Car il importe de savoir que la Nouvelle-Orléans est une ville des Etats-Unis et que nous appartenons à la Civilisation. Nom, civilisation et pays obligent.

Non, enterrer les morts dans le champ du potier, soigner les blessés qu'a frappés la balle folle, ne pas voir avec indifférence les victimes à cause de leur origine et de leur couleur, punir les coupables qui devraient avoir conscience du mal qu'ils faisaient, exonérer une autorité qui manque de prévoyance et n'avoir à la remercier que pour avoir empêché un mal plus grand, comme si prévoir et prévenir n'étaient pas le devoir et la sagesse de ceux qui administrent, gouvernent et sont responsables de l'ordre public et de la paix nécessaire, cela ne suffit assurément pas. Il importe aussi, avec la presse qui est et qui doit être également une autorité, non la moindre, croyons-nous, puisqu'elle parle tous les jours et à tous, de dire hautement, sans crainte et sans passion mauvaise ou politique, ce qu'est le *droit* qu'il convient de respecter et ce qui devient le *crime* qu'il faut condamner.

Car on ne le sait pas toujours bien et souvent on l'oublie. Ce n'est le plus communément que lorsqu'une classe est frappée dans ses intérêts matériels, ou lorsqu'une communauté souffre dans ces mêmes intérêts, que le mal vous irrite, vous indigne et vous semble véritablement être le mal. Mais la morale gagnerait à une doctrine moins matérialiste et plus élevée en justice.

Quoiqu'il en soit, autant qu'on le peut et comme on le doit, car nous supposons bien que la presse a des devoirs à remplir, il est nécessaire, aux pays où la liberté n'a qu'un pas à faire pour devenir la licence et le crime, de très nettement dire—votre même redire—quel est le *droit*, où il commence, où il finit, quels peuvent être ses moyens, ses procédés et ses légitimes revendications; autrement, ce droit mal compris, turbulent, changeant, facultatif, plus personnel que général, sans caractère social et élevé, perdant son titre et son autorité cessant d'être, deviendrait une violence aveugle, une brutalité crimine le et une négation sociale. Aucune civilisation ne serait possible avec lui, la justice serait un vain mot, et la liberté, qui est une règle et non une licence, avec des lois et non sans contrainte ou sans contrôle, vaudrait un peu moins que le chaos.

Non, pas plus dans un homme que dans une classe, une caste, une organisation ou une corporation, le *droit* n'est le droit de tout faire, quels que soient, du reste, vos moyens, vos millions, vos armes et votre nombre. Le triomphe ne justifierait ni l'arme ni l'action.

Ainsi, dans la lutte actuelle, moderne, à peu près générale, cruelle, fâcheuse et toujours plus menaçante du capital et du travail,—deux facteurs de production et de richesse qui devraient être amis et produire un bien-être commun—le travail lui-même, pas plus que le Capital, n'a le droit d'employer tous les moyens de combat, de revendication et de suprématie absolue. L'abus du Capital ne détruit pas ses droits légitimes, pas plus qu'il ne détruit son utilité. Ce Capital lui-même est un travail accumulé, conservé, précieux, qui ne devient souvent mauvais que par l'imperfection d'une législation plus oligarchique que démocratique. Réserve d'une prudente économie et des petites bourses, dans combien de cas n'est il pas salutaire à l'Etat et le facteur des grandes entreprises et des grandes œuvres du progrès et de la civilisation! Il ne saurait être coupable que par l'asservissement ou l'humiliation du travail, que par la misère qu'il causerait dans l'opulence de quelques uns et dans la mendicité du plus grand nombre. Est-ce le cas, et ce cas peut-il survenir?.... Le législateur, cependant, ne doit pas être indifférent ou sommeiller.

Mais pui qu'il y a lutte, lutte par désaccord des intérêts, lutte que la science pacifique et intelligente législative n'ont point encore réussi à suspendre, et puisque le Travail entend compter sur lui-même, sur une organisation dans laquelle le Capital n'est point admis, pour faire valoir ses droits et triompher dans ses réclamations que les accapareurs, les syndicats de millionnaires et les "Trusts" modernes ne nous permettent pas toujours de condamner—car la légion des travailleurs est bien grande dans notre société et se compose aussi bien des agriculteurs et des hommes de la charrue que des simples ouvriers et des hommes de l'atelier et du salaire—tâchons de bien comprendre ce qui est droit et non droit, permis et non permis, juste et injuste, légal et non légal, selon la liberté ou selon la révolution, selon la conscience ou selon le crime. La plus noble des causes se compromet par le crime, et le sang, parfois ineffaçable, est rarement glorieux sur la main qui le verse.

Or, sans contester en quoi que ce soit les devoirs du Travail, puisque ce travail est un devoir humain, commun et nécessaire, qu'il importe de proclamer absolument moral, nous pensons que le *droit* des travailleurs, dans notre société actuelle, en présence d'un capital dont la liberté autorise les procédés et les agissements, n'a aucunement besoin d'être révolutionnaire pour devenir une affirmation, et qu'il peut, en vertu d'organisations existantes et légales en démocratie, quand aucun contrat ne le lie formellement, se donner comme il l'entend et se retirer quand il lui plaît. S'il n'a que ce moyen de combattre ou de se faire valoir, nous ne devons pas le mettre en doute. S'appartenant, étant libre, le travailleur prête ou ne refuse. Il peut discuter ses conditions. Il est une valeur qui peut monter, et s'il consentait à la descente ou à la déchéance, nous ne l'approuverions qu'autant qu'il nous servirait dans des intérêts particuliers. Mais nous savons déjà que la machine, qui n'est pas dans ses mains, lui fait une terrible concurrence. N'est-ce même pas elle qui l'a exaspéré dans ces derniers temps de la suppression de tant de bras humains? Car la machine puissante, rénétons-nous, en tant qu'instrument de travail et de production, n'appartient pas aux travailleurs. Et si ces travailleurs, par corps d'état, par métiers, par solidarité d'intérêts, s'organisent en vue de protection mutuelle, pour s'aider, se porter secours, s'entendre, se comprendre, s'éclairer, se diriger, relever leur classe, poser les premiers termes de la coopération et de l'association, il n'y a pas crime, que nous sachions. Il y a plutôt raison, sinon nécessité. Quant à la grève, comme moyen de défense ou de conquête, nous ne savons pas trop s'il faut l'approuver ou la désapprouver; et si le capital lui fait parfois des concessions, parfois aussi elle est un coup de tête sans succès qui se retourne contre ses auteurs. Est-elle toujours juste et raisonnable dans ses demandes, et ses moyens, qui disent l'emportement de la colère et la violence, ne sont ils jamais des actes de désespoir qui n'entraînent le plus souvent que la condamnation d'un seul coupable?

Mais si les travailleurs ont entre eux l'incontestable droit de corporation, d'organisation et d'association, sans programme de violence, bien entendu, et sans intention d'attaque brutale aux lois et aux institutions du pays démocratique, ils n'ont, au nom de la liberté du travail qu'ils invoquent si justement, aucun droit de forcer l'individu à entrer dans leur organisation, leur corporation ou leur association. Un tel *compelle intrare* est condamné par la liberté de conscience. Le travail est libre comme la religion. Vous devez me convaincre, mais non me forcer. Prouvez d'abord l'honorabilité de vos intentions et l'efficacité de vos moyens. Ne serez-vous jamais le jouet des politiciens qui se glissent partout et des ambitieux qui ne sont le plus souvent que les exploiteurs du travail et des classes ouvrières et laborieuses? Est-ce que l'avocat, que l'on trouve partout, est un parasite ou un producteur?

L'organisation peut donc être imparfaite, et le travailleur libre a le droit de s'y soustraire.

Quant à la grève, certes, profitable ou non, refus intelligent de travail ou détermination prise sans raison valable, elle ne peut être contestée ni à l'individu ni à la corporation. Elle a le même droit que le capital lui-même, qui se prête ou se refuse, qui suspend ou qui reprend ses opérations, qui crierait aussi fort que Pullman, l'homme aux millions, si l'Etat lui même voulait voir ce qui se passe dans Pullman's City.

Mais cette grève, calme et pacifique, râoule sans emportement, doit éviter toute injure aux gens, tout outrage à la propriété, tout bris de paix, toute attaque aux lois, toute destruction, tout conflit sanglant et tout crime. Elle ne peut pas être une révolte. Elle ne doit pas être armée. Son rôle n'est ni de tuer ni de détruire. Provocatrice, perturbatrice et sauvage, faisant de la ville un champ de bataille et de la société un sujet constant de haines et d'antagonismes, elle peut devenir une guerre sociale, la plus implacable des guerres, et mettre en péril les institutions les plus libérales et les gouvernements les plus démocratiques. La société, qui veut la paix au nom de ses intérêts majeurs, ne veut plus et ne peut plus écouter des revendications qui ont un caractère criminel et qui se traduisent par des violences qui font peur. Elle réagit contre la liberté elle-même. Elle s'arme pour se protéger. Elle augmente sa police insuffisante. Elle transforme le citoyen en milicien. Elle met le soldat partout. Et si vous ne voyiez pas dans ce système forcé de protection toute une révolution dangereuse pour le salut de la république et de la démocratie, c'est que vous vous inquiéteriez peu des principes de gouvernement qui ont été longtemps chers à ce pays. Après tout, la peur ne raisonne pas. Et qu'importe le moyen, après tout, pourvu que la peur n'ait plus peur? Quant au Travail, plus que jamais inférieur au Capital dans une société militarisée, sous un gouvernement de plus de baïonnettes que de libertés, ne finirait-il pas même par être privé de ses droits les plus légitimes et de ses protestations les plus pacifiques?

Mais s'il ne faut pas donner raison à son adversaire.

Il ne faut pas lui fournir des armes redoutables et mortelles.

Il ne faut jamais, qui que l'on soit, à vingt ou à mille, dans une république, dans une démocratie, dans le pays de la légalité et de la loi pour tous et par tous, sortir de la loi et du *droit*. Personne n'est au dessus de ce droit. Il ne peut pas être accordé à ceux-ci et refusé à ceux-là. Il n'appartient pas plus à une classe qu'à une autre. Il est clair, précis et positif pour tous. Si l'on use en travaillant ou en me reposant, selon ma force et mes intérêts, j'en abuse ou je le brutalise illégalement en voulant forcer les autres à faire comme moi. J'emploie alors sur leur liberté, sur leur dignité et sur leur conscience. Le travail, encore une fois, est libre, comme la religion. Et si je le donne à mon voisin plus heureux que moi ou plus riche, mais parce que je dois travailler, parce que j'ai faim et que je suis honnête, parce que, fort ou faible, grand ou petit, blanc ou noir, le premier citoyen de la république ou le plus humble des travailleurs de la grande ruche humaine et sociale, j'ai des devoirs sacrés à remplir, devoirs d'homme qui ne veut pas mendier, de citoyen qui ne veut pas être méprisé, de mari qui t'eut au respect de sa femme et de sa famille, de père qui porte sur ses épaules, dans cette vie qui n'est pas heureuse pour tous, le fardeau précieux des enfants qui ne peuvent point travailler, eux, et qui n'ont point demandé à naître, mais qui ont droit à la vie, qui donc, oui, qui donc a le *droit de me tuer?*

Et si, jusqu'à un certain point et dans une certaine mesure, l'on comprend la bataille entre deux hommes également armés, deux corporations ennemies qui se sont donné le rendez-vous du combat, puis je sans crime, dans un guet-apens ou dans l'ombre, armé contre un désarmé, surprendre celui qui travaille, le frapper sans avertissement et faire de lui une victime qui laissera sa conscience en repos?

Cela n'est pas un *droit*, mais un *crime*.

Et le nombre des tueurs ne diminue pas le crime.

J. GENTIL.

LES ALLIANCES DE LA FRANCE EN 1870.

RÉVÉLATIONS POSTHUMES DU PRINCE NAPOLÉON.

Les "Souvenirs" du comte Nigra continuent à faire grand bruit. Il semble, d'ailleurs, que la difficulté augmente tous les jours d'éclaircir ce point de l'histoire contemporaine, à savoir si oui ou non la France de 1870 s'était réservé quelque appui en prévision d'une guerre.

Quoi qu'on en ait dit, on peut affirmer que Napoléon III négocia des alliances, et que, sur ce point tout au moins, ses efforts furent couronnés de succès.

Le prince Napoléon fit, en 1875, des révélations très précises,—et à deux personnes au moins, dont l'une n'était autre que M. Alfred Darimon.

—J'étais, racontait le Prince, à Chislehurst le 12 décembre 1872; l'Empereur était fort souffrant. Il me parla des démarches que j'avais faites au mois d'août 1870, pour amener l'Italie et l'Autriche à nous prêter le concours de leurs troupes.

"L'Empereur ouvrit un des tiroirs de son bureau et me montra les projets de traités qui avaient été négociés avec l'Autriche et l'Italie. Je connaissais le projet de traité avec l'Italie, puisque j'en avais un double, qui m'avait été remis à mon départ pour Florence.

"Le projet avec l'Autriche portait des corrections faites par l'empereur François Joseph, et il était accompagné d'une lettre autographe qui ne laissait aucun doute sur les bonnes intentions du cabinet de M. de Beust à notre égard.

"Après la mort de l'Empereur, on procéda à l'arrangement de ses papiers; ils étaient dans le plus grand désordre: il était facile de s'apercevoir qu'ils avaient été fouillés par une main étrangère.

"L'Impératrice me dit que, dans un tiroir qu'elle me désigna, on avait retrouvé le projet de traité avec l'Italie, mais qu'il avait été impossible de découvrir celui qui avait été arrêté avec l'Autriche.

"Il est probable, ajouta-t-elle, que, pendant que l'Empereur était prisonnier à Wilhelmshœhe, les Prussiens auraient soustrait ces documents.

"—Sire, je dois avouer, qu'en 1870 j'ai été sur le point de déclarer la guerre à Votre Majesté?

De tout ce qui précède, il ressort bien clairement que la malheureuse guerre de 1870 ne fut engagée par Napoléon III qu'avec la certitude, pour l'Empereur, que, "au premier succès", nous serions appuyés par l'Italie et par l'Autriche. Nous devons néanmoins constater que les déclarations du prince Napoléon diffèrent assez sensiblement des documents publiés par M. Benedetti et reproduits ici-même.

Fidèles à nos habitudes d'impartialité, nous exposons simplement les faits avec le désir de servir la cause de la vérité historique.

HENRY LAPUZE.

LE VENIN DES SERPENTS.

Les physiologistes, en étudiant le venin de la vipère, y ont trouvé des toxines, mais pas de bactéries; leurs recherches sont des plus intéressantes, car de leur résultat dépend le traitement des morsures, et, profane ou savant, chacun de nous est exposé, un jour ou l'autre, à être mordu. Un de nos lecteurs, M. Léon Donoy, horticulteur émérite doublé d'un physiologiste distingué, s'est donné la peine de creuser la question; les effets si variés que produisent les venins des serpents l'ont amené à penser que ces venins sont loin d'être identiques. Dans l'Amérique du Sud, on emploie, pour guérir les morsures, des plantes qui n'ont d'effet que sur le venin de tel ou tel serpent; quand on est mordu, par exemple, par le "pourrisseur", on peut faire usage de certaines plantes qui, sans arrêter la corruption de la chair, prolongent quelque temps l'existence du patient. Cet effet s'expliquerait peut être plus facilement par l'action de bactéries, se reproduisant continuellement dans l'organisme, que par celle d'un poison dont l'économie doit tendre à se débarrasser; en admettant l'intoxication, M. Donoy estime qu'il faut croire moins à une action persistante de la toxine qu'à sa production sans cesse renouvelé. Toutes ces remarques sont fort curieuses, mais ce qui vaudrait mieux encore, ce serait la découverte d'un ou de plusieurs remèdes, puisque ces remèdes doivent être différents suivant la provenance de la morsure. On n'a pas encore trouvé d'urviétan guérissant toutes les morsures sans distinction d'origine; cette lacune est regrettable, et nous espérons que les physiologistes voudront bien un jour la combler avec le concours de la pharmacopée.

PROPHÉTIE.

Au dire d'un de nos confrères, Léon XIII aurait parlé comme de son successeur éventuel du cardinal Svampa, qui, étant né en 1851 se trouve être le plus jeune membre du Sacré Collège.

Si le fait est exact, ce n'était vraisemblablement qu'une aimable ironie de la part du Pape, qui se porte à merveille malgré ses quatre-vingt cinq ans, et prétendait par là faire entendre aux candidats à la tiare que le conclave n'aurait pas de si tôt lieu de se réunir.

Il n'en est pas moins vrai qu'un certain nombre de journaux, prenant au sérieux la nouvelle, annoncent gravement que Léon XIII a désigné son successeur dans la personne du cardinal Svampa.

D'autres, renchérissant encore, déclarent que l'Eminentissime Svampa est en effet le seul cardinal qui puisse succéder à Léon XIII, puisque le futur pape doit être *ignis ardens* d'après la prophétie de saint Malachie et que le cardinal Svampa est le seul membre du Sacré-Collège qui ait du feu dans son éçusson et dans ses armes un soleil d'or.

Le fait est que beaucoup de personnes accordent une grande importance à ces prophéties sur les papes à venir, que l'on attribue communément à saint-Malachie mais qui sont peut être l'œuvre d'un moine du Mont-Cassin, Arnold de Vion.

D'ailleurs le nom de l'auteur est de peu. Ce qu'il faut, c'est voir comment ces prétendues prophéties se sont réalisées en la personne des anciens Papes et juger ladessus de leur autorité objective.

Or, si l'on y regarde d'un peu près, on s'aperçoit vite que la plupart d'entre elles peuvent s'appliquer indifféremment à n'importe quel pape, à moins que leur obscurité ne les dérobe à toute analyse.

* * *

Ainsi Clément XI y est désigné par ces mots: *flores circumdati*. Ce n'est pas compromettant. Clément XI, au surplus, s'exprimait en beau langage. Ce qui a permis de traduire—après coup—*flores circumdati* par: fleurs de rhétorique.

Innocent XIII est qualifié: *de bonâ religione*. Nul ne s'en étonnera, mais la religion des autres papes fut aussi bonne que la sienne.

Benoit XIII est: *miles in bello*. Qu'il fut plus militant que d'autres, c'est possible. Cependant, tous les papes ont fait la guerre au moins aux erreurs de leurs temps. Ici encore, la note n'est guère caractéristique.

Avec Clément XII—*columna excelsa*—la prophétie n'est pas plus précise. Tous les papes sont haut placés et rien n'empêche qu'on les compare à des colonnes, puisqu'ils soutiennent l'Eglise de Dieu que son divin fondateur a lui-même assimilée à un édifice: "Tu es Pierre et sur cette pierre, etc."

Une qualification singulière est celle de Benoit XIV: *Animal rurale*. Ce pape était né à la campagne. Il ne fut pas le seul dans ce cas, bien certainement; mais nous devons nous contenter de cette explication.

Il y a mieux: *Rosa umbria* désigne Clément XIII. Or Clément XIII est originaire de Venise, où cette rose est très abondante. N'est-ce pas péremptoire?

Clément XIV: *virus velox vel ursus velox*. Il faut renoncer à comprendre.

La prophétie appelle toutefois Pie VI, d'une manière plus précise: *Peregrinus apostolicus*. Il est certain que tous les papes n'ont pas pèleriné comme Pie VI qui, chassé de Rome, finit ses jours à Valence.

Comment expliquer la désignation de Pie VII: *Aquila rapax*? Sans doute, Pie VII n'eut pas toujours à se louer de ses rapports avec l'aigle impérial. Mais c'est lui, et non pas Napoléon, qui est, d'après la prophétie, *aquila rapax*. Alors?

La suite de cette prophétie proclame *canis et columber* Léon XII; *vir religiosus*: Pie VIII; *de balneis Etrurial*: Grégoire XVI; *crux de cruce*: Pie IX; *Lumen in cœlo*: Léon XIII, dont les derniers successeurs seront, dans cet ordre: *ignis ardens, religio depopulata, fides intrepida, pastor angelicus, pastor et nauta*.

Après Léon XIII, d'après cette prophétie ou pseudo-prophétie, il n'y aura donc plus que cinq papes. Sous le dernier règne, l'Eglise sera en butte à une persécution violente. "Le pontife romain fera paître ses brebis au milieu de beaucoup de tribulations; puis, les temps étant révolus, la cité aux sept collines sera détruite et le juge redoutable jugera le peuple."

Remarquons, en terminant, que les prédictions concernant les cinq successeurs de Léon XIII ne s'appliqueraient pas à lui-même avec une moindre exactitude que celle qui le concerne personnellement.

Car si son génie le peut faire comparer à une lumière qui resplendit dans le ciel—*lumen in cœlo*,—ses efforts persévérants pour ramasser dans le sein de l'Eglise les Eglises séparées ne témoignent-ils pas d'un zèle, d'une ardeur vraiment apostolique—*ignis ardens*? Et cependant, peut-on dire que la religion ne soit pas, sous son règne, battue en brèche de toutes parts—*religio depopulata*? Enfin, qui pourrait mettre en doute la foi de ce pasteur et de ce pilote—*fides intrepida, pastor angelicus, pastor et nauta*?

* * *

Décidément, les prophéties sur les papes futurs ne méritent d'être acceptées que sous bénéfice d'inventaire, et rien ne prouve que nous touchions de si près à la vallée de Josaphat.

INFORMATIONS DIVERSES.

A l'occasion de la cinquantième représentation de *Pour la couronne*, M. François Coppée adresse à MM. Marck et Desbeaux, directeurs de l'Odéon, la lettre suivante:

Mes chers amis,

Nous voici à la cinquantième représentation de *Pour la couronne*, et c'eût été un vif plaisir pour moi de passer cette soirée avec vous et avec mes excellents interprètes. Mais la pièce se porte beaucoup mieux que son auteur, et je suis, pour quelques jours encore, un convalescent condamné au coin du feu.

Soyez donc assez bons pour exprimer de nouveau ma reconnaissance aux vaillants artistes qui maintiennent victorieusement le succès de *Pour la Couronne*, et veuillez aussi distribuer à mes charmantes comédiennes ces bijoux, qu'elles voudront bien accepter en souvenir d'un prêté très heureux d'avoir eu pour son œuvre le concours de leur talent et de leur beauté.

Merci d'avance, mes chers amis, et croyez à mes sentiments bien affectueux.

FRANÇOIS COPPÉE.

Le général Ney, si subitement mis au plein jour de l'actualité, avait toujours été très brave.

M. Ernest Legouvé, qui l'avait connu enfant, rappelait autrefois à M. Jules Claretie—duquel on le tient—un mot d'une fierté précoce.

Ney avait dix ans et se promenait aux Tuileries dans un costume d'une coupe ou d'une couleur bizarres, qui fit ricaner sur son passage un grand monsieur, sans doute ami du comique.

Le jeune Ney quitte son précepteur, s'avance droit devant celui qui a ri, et le regardant fixement, dans les yeux:

—Comme c'est lâche, dit il, de se moquer d'un enfant qui ne peut pas se battre!

Depuis, Ney devait se battre et hardiment. "Il est des généraux peut être plus intelligents que moi, disait-il; mais, pour la bravoure, je ne crains personne dans l'armée française." C'est encore lui qui disait, faisant allusion à son intrépidité: "J'ai l'âme d'un hussard dans le corps d'un cuirassier." Il se conduisit, d'ailleurs, comme un héros en